

Listen to this article

Il n’est pas rare d’entendre un cher frère ou une chère soeur vous dire: “Il me semble que je n’appartiens pas à la classe spirituelle; j’ai beau faire, je n’arrive pas à concevoir les choses spirituelles, les choses célestes. Par contre, je puis très bien me faire une idée des bénédictions de l’empire Millénaire et j’éprouve une grande joie, un vrai plaisir à penser à ce temps du rétablissement, quand la terre, enfin délivrée de la malédiction, se rapprochera de sa condition paradisiaque primitive. Je conçois l’humanité perdue en Adam, par la médiation du Seigneur et de l’Eglise triomphante, relevée du lamentable état actuel de péché et de mort et élevée à la pleine perfection. D’autre part, mes stériles efforts pour saisir les choses célestes desquelles nous parlent tant les publications de l’AURORE DU MILLENIUM, n’indiquent-ils pas que je ne suis pas engendré de l’Esprit et que je n’ai aucun droit de croire que j’atteindrai jamais le but ?”

Nous répondons à ceux qui tiennent ce langage qu’ils fatiguent l’esprit bien à tort. Ce qui vient d’être dit est vrai pour tout chrétien. Quiconque a admiré de magnifiques champs, des prés verdoyants, de jolis jardins, de belles forêts et sait apprécier les beautés de la nature, peut jusqu’à un certain point se représenter ce que sera le Paradis restitué. Quiconque sait discerner les qualités nobles et vraies de l’esprit humain peut approximativement estimer ce que sera la perfection de l’esprit et du cœur de l’homme quand de pierre il sera devenu “de chair”, bienheureux résultats des temps de rétablissement à la fin de l’âge du Millénium. Mais il n’est âme qui vive, ni saint ayant jamais vécu, qui ait été capable de se faire une idée des choses célestes, des choses spirituelles, parce qu’il n’a jamais rien vu de ce genre, qu’il ne possède aucun moyen de comparer ces choses aux choses terrestres et ensuite parce qu’elles ne sont pas décrites dans les Ecritures. L’apôtre d’ailleurs le déclare: *“Ce que nous serons n’a pas encore été manifesté”* (1 Jean 3 : 2); cependant pour satisfaire notre foi et notre intelligence il s’empresse d’ajouter: *“Mais nous savons que nous lui serons semblables, parce que nous le verrons tel*

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

qu'il est."

Notre connaissance est purement dépendante de la foi et de la confiance que nous avons en notre Seigneur et en ses promesses. Nous marchons par la foi et non par la vue, aimant Jésus sans l'avoir vu (1 Pierre 1 : 8). Nous nous représentons sans en avoir la description, ses demeures célestes, sublimes et élevées au-dessus de toutes choses terrestres, parce que la Bible nous assure que *"ce que l'œil n'a pas vu et que l'oreille n'a pas entendu et qui n'est point monté au cœur de l'homme*, [c'est] *ce que Dieu a préparé pour ceux qui l'aiment"; "Dieu nous l'a révélé par son Esprits* (1 Cor. 2 : 9). Non qu'il nous en aurait fait voir des visions, tableaux, ou fait des descriptions verbales, mais il nous a révélées ces choses en ce sens qu'il s'est révélé lui-même à nous; et de même que nous arrivons à une connaissance de l'Eternel et à une appréciation de sa sagesse, de sa justice, de son amour et de sa puissance, de même aussi nous arrivons à réaliser qu'il est le grand exemple et l'idéale illustration de tout ce qui est bon, grand, aimable, sage, beau et vrai. — De même encore nous savons que ses demeures célestes, tout ce qu'il a préparé pour ses élus spéciaux, doit nécessairement et tout particulièrement être bien au delà de toutes les choses glorieuses qu'il a préparées pour les habitants de la terre en général qui pendant l'âge millénaire accepteront ses faveurs et ses grâces abondantes. Supposez une demoiselle ayant trouvé l'idéal qu'elle se faisait d'un homme noble en chacun de ses traits, au mental, moral et physique, aimable et distingué dans sa personne et dans son caractère: supposez qu'elle ait accepté de son bien-aimé l'invitation de devenir son épouse et cohéritière de ses possessions: supposez qu'il lui ait montré les plus belles choses imaginables dans le voisinage de son home et lui ait dit que tout cela n'était pas digne d'être comparé à la grandeur et à la magnificence de la demeure qu'il lui a préparée au loin. Ne croyez-vous pas que la confiance qu'elle a en son bien-aimé, ne la rendrait capable de tout abandonner pour devenir sa fiancée et ne l'amènerait à avoir pleine confiance en son jugement et en la véracité de ses promesses relativement aux grands avantages de la demeure qu'il a préparée pour elle tout spécialement? Sûrement n'est ce pas? Il ne lui en faudrait pas plus pour abandonner joyeusement la maison de son père et tout ce qu'elle a jamais vu, ce qu'elle s'est jamais imaginé de plus beau pour obtenir ce que son fiancé lui a offert. Et n'en est-il pas ainsi de ceux qui ont accepté l'invitation du Seigneur de devenir sa fiancée — d'abandonner le monde, d'être changés en la nature spirituelle, d'hériter avec lui la gloire, l'honneur

et l’immortalité indescriptibles et inouïs jusqu’à ce que la transformation soit faite? Est-ce là une foi déraisonnable? Est-ce niaise crédulité? Notre Rédempteur nous demande-t-il une foi déraisonnable? Nous ne le pensons pas. Au contraire, notre foi en notre Seigneur croit; et notre confiance, non seulement en ses paroles, mais aussi en sa sagesse, augmente tous les jours à mesure que nous avançons et suivons ses traces. C’est pour cela que nous avons fermement confiance en sa capacité de pouvoir faire pour nous beaucoup plus, infiniment plus que ce que nous demandons et comprenons, selon la richesse de sa grâce, de son amour et de sa bonté envers nous en Jésus-Christ. — Eph. 3 20.

“C’est pourquoi ceignons les reins de notre entendement, soyons sobres et espérons parfaitement dans la grâce qui nous est apportée à la révélation de Jésus-Christ” (1 Pierre 1 : 13). Ne regardons pas aux choses visibles, qui sont temporelles, éphémères, mais regardons aux choses invisibles et éternelles. Regardons à Jésus avec les yeux de la foi, regardons à la couronne de vie qu’il a promise, regardons à la place qu’il nous prépare dans les nombreuses demeures de la maison du Père; regardons non avec doute et crainte, mais avec pleine confiance que nos plus grandes espérances seront plus que réalisées quand il nous convoquera à monter plus haut et à *“entrer dans les joies du Seigneur”.* Le croyant peut fermement se confier en lui; advienne que pourra. Plus nous nous exerçons ainsi dans la foi plus nous serons agréables à celui qui nous a appelés des ténèbres à sa merveilleuse lumière; et plus nous exerçons cette foi, plus nous aurons en nous la puissance de Dieu qui produit en nous le vouloir et le faire, selon son bon plaisir ce qui nous rendra capables de vivre une vie séparée du monde, de vaincre Satan et de combattre le bon combat contre le péché et l’égoïsme, contre le monde, le diable et notre propre chair.

La Situation créée on France

(par la disparition du Concordat et du budget des cultes).

La grande Révolution ayant amené en France la confiscation de tous les biens de l’Eglise, Napoléon Bonaparte, très habilement, pour consolider son pouvoir naissant, traita on 1801 avec le pape Pie VII et obtint de celui-ci qu’il agréa au Concordat. De

par ce Concordat le gouvernement français s'engagea à entretenir les temples élevés par la main des hommes et à salarier le clergé, qui devint ainsi dépendant de l'Etat. L'Etat avait son mot à dire dans la nomination des évêques et étant donné le caractère de l'Eglise romaine, celle-ci maugréait toujours, trouvait le joug de l'Etat français peu aisé

52 Juin 1907

et regimbait constamment contre l'aiguillon que Bonaparte avait placé dans ses flancs. Cette inimitié sourde — reconnaissance bien caractéristique pour Rome dont l'Etat français entretenait, de par le Concordat des milliers d'agents! —ainsi que les intrigues dirigées contre la 3ème République — amenèrent celle-ci à légiférer dans le sens anticlérical. Les jésuites furent expulsés en 1881, puis vinrent l'affaire Dreyfus, soit les agissements du parti clérical dans cette affaire, les lois sur les associations, les écoles congréganistes et conduisirent au pouvoir, dès l'aube du 20ème siècle, "l'affreux Combes" qui fit prendre aux congrégations religieuses le chemin que l'ordre des jésuite avait été contraint de prendre en 1881 et fit étudier par une commission parlementaire la loi sur la séparation qui fut votée en déc. 1906. Cette loi accordait aux différentes églises une année pour leur permettre de former des associations cultuelle, ayant personnalité morale et qui auraient eu à leur disposition les édifices cultuels pour y célébrer leurs " cultes" et certains biens dont un inventaire —dressé durant l'année préparatoire — devait fixer l'étendue. Mais le pape interdit la formation des associations cultuelles et les populations demeurées dans la nuit des croyances romaines et excitées par des hommes ayant intérêt à faire durer cette nuit, firent au gouvernement toutes les difficultés imaginables lorsqu'il se mit à établir ces inventaires destinés à remettre aux fidèles des moyens qui leur aideraient à faire face aux frais du culte. Les associations cultuelles ne se formant pas parmi les catholiques pratiquants, le gouvernement, désireux de ménager les sentiments des habitués des "cultes" catholiques, décréta que les édifices cultuels seraient à la disposition des desservants une année encore (à partir du 11 décembre 1906) moyennant la déclaration prévue par la loi de 1881 sur les associations. Le pape interdisant de faire cette déclaration, des procès-verbaux de contravention furent dressés dans les assemblées qui n'avaient point été déclarées et le nonce (ambassadeur du Pape) fut invité à quitter Paris, afin de donner des preuves que le gouvernement n'entendait pas faire des persécutions,

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

mais simplement ne pas admettre l'immixion d'un pouvoir étranger dans les affaires du pays. L'Antéchrist étant condamné, le temps n'est plus où le Pape pouvait renverser les gouvernements. Le gouvernement français eut donc le dessus et le pape et le clergé sont réduits à grincer les dents, et à agir en sourdine.

Il est grand temps que l'union antiscripturaire de l'Eglise et de l'Etat prenne fin. Elle est fondée sur une fraude et a prospéré au moyen de fraudes. Dieu n'a jamais autorisé ni le pape romain de gouverner en lieu et place de Jésus, ni les gouvernements reconnus par ce pape de se nommer " chrétiens". L'union des églises protestantes avec l'Etat n'est pas plus légitime aux yeux de Dieu que les prétentions du Pape. Il n'est donc que juste que toutes ces institutions disparaissent et que les peuples, comprenant qu'elles sont l'œuvre des hommes et établies pour la satisfaction de l'égoïsme, apprennent qu'il n'y a que le Royaume millénaire du Fils de Dieu qui soit appelé et autorisé à diriger les affaires spirituelles de l'humanité. Cette direction fera le bonheur et créera le bien-être de tous, les relèvera, fera disparaître toute superstition et conduira à la réconciliation et l'accord libre et volontaire avec Dieu tous ceux qui écouteront et obéiront ce grand Prophète-Roi, O Dieu, que ton Royaume vienne, que ta volonté soit faite sur la terre comme au ciel.

* * *

Le privilège dont jouissaient certaines "églises" en France, ayant pris fin, le moment parait favorable pour y annoncer la vérité. Un grand nombre de catholiques y sont sans doute éclairés et maintenant en train d'abandonner leur vénération superstitieuse pour Rome. Eux, ainsi que les protestants qui s'y trouvent mêlés, sont certainement bien préparés pour entendre annoncer la nouvelle du Règne du Messie, du nouveau gouvernement spirituel et temporel qui, sous peu, va être établi. Nous aimerions donc encourager les chers amis de la vérité à profiter de ce temps favorable, de s'avancer au nom et dans la puissance du Seigneur, d'élever le flambeau et la bannière du Roi. Quiconque moissonne, reçoit un salaire et quiconque désire moissonner, qu'il s'applique à voir ce qui est à sa portée et dans quelle branche de l'œuvre il agira avec le plus de profit. *" Celui qui moissonne reçoit un salaire et amasse du fruit pour la vie éternelle."* — Jean 4:86.

Copyright © Association des Etudiants de la Bible